

<https://www.snetap-fsu.fr/Medecine-de-prevention-au-MAA-et-maintenant-monsieur-le-ministre.html>



Médecine de prévention au MAA : et maintenant monsieur le ministre ?

- Les Dossiers - Santé, Sécurité et Conditions de Travail -

Date de mise en ligne : vendredi 18 juin 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Et maintenant Monsieur le ministre, qu'allez-vous faire pour que le droit à la médecine de prévention soit appliqué partout dans votre ministère ?

Inutile sans doute de vous rappeler les obligations réglementaires que vous avez en matière de médecine de prévention. Or, depuis de nombreuses années, nous vous alertons sur cette absence dans beaucoup de services de votre ministère et dont bon nombre d'agent·es en sont victimes injustement...et votre silence incompréhensible et méprisant de durer....

Inutile sans doute aussi de vous informer que face à cette situation inacceptable, des agent·es ont attaqué vos services en région Pays de la Loire afin de faire valoir leur droit ([voir ici](#)) ! Et la justice a tranché en leur faveur ! L'administration régionale concernée doit désormais mettre en place une visite médicale par la médecine du travail pour tous les agents sous peine d'une amende journalière conséquente. Et vos services sont condamnés à une amende de 2000 euros pour frais de procédure.

Maintenant, Monsieur le ministre, face à cette décision de justice qui peut se reproduire partout dans les services où la médecine de prévention est défaillante, qu'allez vous faire pour faire respecter ce droit ?

Nous attendons une réponse de votre part à la hauteur de vos obligations.